

François David

U.R. 4030 *L'Histoire, les Langues, les Littératures, L'Interculturel*, HLLI

Université du Littoral, Côte d'Opale

E.A. 4586 *Francophonie, Mondialisation et relations internationales*

francois.david@univ-littoral

L'essence politique du libre-échange

Introduction à la partie « L'OMC, l'OIF et les Etats francophones »

Résumé. – En ouverture à cette partie consacrée aux Etats francophones face à l'OMC, nous tentons de circonscrire les limites théoriques, historiques et contextuelles d'un libre-échange devenu un dogme infaillible non seulement de l'économie mondiale mais aussi des relations internationales dans leur versant le plus géopolitique. La Francophonie institutionnelle, née en 1997, à Hanoï, se veut une solution de rechange à l'uniformisation anglo-saxonne de l'après-guerre froide. Ses Etats-membres n'en restent pas moins tributaires d'une grammaire internationale dictée par les Etats-Unis depuis Woodrow Wilson, à partir d'un fonds certes commun : les Lumières, le « *doux commerce* » de Montesquieu et la « *paix républicaine* » de Kant. Malgré l'apparition de lignes de résistance dans la première décennie de l'OMC (convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2005), les Etats francophones, à commencer par les plus pauvres, sont bien obligés d'adopter les normes et les pratiques préconisées par Washington et Wall Street. Encore doivent-ils composer désormais avec la relecture spéciale et spécieuse par la Chine des points 3 (libre-échange) et 14 (multilatéralisme) de Wilson. Comment maîtriser son développement si on dépend de la grille de lecture politique des autres aires géo-culturelles ?

Mots clés. – Libre-échange – Lumières – Doux commerce – Paix républicaine – Wilsonisme – Etats-Unis – Chine – Libéralisme – Communisme - Organisation internationale de la Francophonie.

The Political Essence of Free Trade – Introduction to the part « The WTO, the OIF and the French-Speaking States »

Abstract. – To introduce this part dedicated to French-speaking States and the WTO, we try to circumscribe the theoretical, historical and contextual limits of a free trade that has become a compelling dogma not only of the world economy but also of international relations in their most geopolitical aspect. The multilateral Francophonie, born in 1997 in Hanoi, is an alternative answer to the Anglo-Saxon standardization of the post-Cold War era. Its member states are nonetheless dependent on an international grammar dictated by the United States since Woodrow Wilson, from a mutual heritage: the Enlightenment, the "Sweet Trade" of Montesquieu and the "Republican Peace" conceived by Kant. Despite the appearance of lines of resistance in the first decade of the WTO (UNESCO, Convention on Cultural Diversity, 2005), French-speaking states, above all the poorest, are obliged to adopt standards and the

practices advocated by Washington and Wall Street. They still have to deal with the peculiar rewriting by China of Wilson's points 3 (free trade) and 14 (multilateralism). How to control development if a State depends on the political software of other geo-cultural areas?

Keywords. – Free trade - Enlightenment – Sweet Trade – Republican peace – Wilsonism – United States – China – Liberalism – Communism – Organisation internationale de la Francophonie.

L'économie est d'essence politique.

Telle se veut l'introduction générale à cette partie de l'ouvrage traitant des trois quarts de siècles d'histoire tumultueuse entre les Etats occidentaux et leurs anciennes dépendances coloniales. En d'autres termes : le Nord capitaliste et réputé développé et le Sud qualifié d'émergent, en tête les nations francophones.

Tout part et revient aux débats séculaires entre partisans du libre-échange et tenants du protectionnisme. Cette dialectique lourde de conséquences concrètes pour les citoyens du monde, porte le sceau de l'idéologie, sous couvert d'efficacité sinon d'utilitarisme. Or, les idéologies sont des excès de théorisation, c'est-à-dire la simplification des faits, poussée à leurs limites. En isolant un nombre limité de variables (principe de parcimonie), théorie et idéologie laissent croire que les mêmes causes produiraient nécessairement des effets identiques. Or, malgré Hegel, tout ce qui est rationnel n'est pas nécessairement réel. En économie et en politique, on aboutit à des résultats bien différents selon les acteurs considérés, le système envisagé, le contexte culturel et religieux, la situation géographique etc.... Symétriquement, les sciences politique et économique souffrent de la tentation constante d'ériger des lois sur les modèles de la physique ou de la mécanique. De ce point de vue, elles usurpent le titre de science. Si la pomme tombera toujours à la verticale d'un *Newton* assoupi sous son arbre, en revanche pour le domaine commercial qui nous intéresse ici, la multiplication infinie des facteurs font douter que le libre-échange généralisé et son inverse, le protectionnisme le plus étriqué, engendrent mécaniquement la prospérité tant vantée, dans tous les pays, pour chaque citoyen, en toutes circonstances. Un calcul macroéconomique se révèle valide sans être toujours valable, dès qu'on évoque des vies humaines. Aucune n'est interchangeable.

Aucune des deux approches, libre-échangiste ou protectionniste n'a encore découvert la pierre philosophale qui transformerait à coup sûr le vil plomb de la stagnation en richesse universelle. Malgré le mythe de la mondialisation heureuse, en temps de protectionnisme comme à l'heure du libre-échange généralisé, on recense des gagnants et des perdants... Des perdants qui peuvent y perdre beaucoup, jusqu'à la dégradation des conditions de vie matérielles de leurs populations les moins instruites, les plus âgées ou les plus réfractaires à la mobilité et au changement. La vraie question consiste plutôt à savoir si, grâce aux progrès du libre-échange, on recense plus de gagnants que de perdants, selon le niveau d'analyse : selon les Etats, selon leurs régions, et selon les catégories socio-professionnelles considérées.

En ouverture à cette partie consacrée aux Etats francophones face à l'OMC, nous tenterons ainsi de circonscrire les limites théoriques, historiques et contextuelles d'un libre-échange devenu un dogme infaillible non seulement de l'économie mondiale mais aussi des relations internationales dans leur versant le plus géopolitique. La Francophonie institutionnelle, née en 1997 sur les bords du fleuve rouge (charte de Hanoï), se veut une solution de rechange à l'uniformisation anglo-saxonne de l'après-guerre froide (Guillou, 2005). Ses Etats-membres

n'en sont pas moins tributaires d'une grammaire internationale dictée par les Etats-Unis depuis Woodrow Wilson, à partir d'un fonds certes commun : les Lumières, le « *doux commerce* » de Montesquieu et la « *paix républicaine* » de Kant (première partie). Malgré l'apparition de lignes de résistance dans la première décennie de l'OMC (convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2005), les Etats francophones, à commencer par les plus pauvres, sont bien obligés d'adopter les normes et les pratiques préconisées par Washington et Wall Street (deuxième partie). Encore doivent-ils composer désormais avec la relecture spéciale et spécieuse par la Chine des points 3 (libre-échange) et 14 (multilatéralisme) de Wilson (troisième partie). Comment maîtriser son développement si on dépend de la grille de lecture politique des autres aires géo-culturelles ?

L'utilitarisme économique, entre idéologie et théorisation : plus de gagnants que de perdants ?

Le « *doux commerce* » de Montesquieu

La mondialisation économique contemporaine découle d'un projet en réalité politique interne dont les racines remontent à la philosophie des Lumières, aux physiocrates du Dr. François Quesnay (commerce des grains dans le royaume de France), outre la « *main invisible* » d'Adam Smith. Au XVIIIe s., il s'agissait avant tout de réformer l'Etat. Montesquieu songeait d'abord aux vertus politiques internes du commerce (Patapan, 2012). A la recherche du meilleur régime politique, le rédacteur de *L'esprit des Lois*, voit dans les marchands un contrepouvoir à l'arbitraire de l'Etat, en y ajoutant bien sûr la séparation des pouvoirs. Cependant, l'idée se dessinait déjà que la compétition économique entre les Etats puisse se substituer un jour aux rivalités militaires et territoriales : « *Aujourd'hui, ce sont les richesses qui font la puissance* »... au lieu des armées et des canons, édictait Montesquieu (Montesquieu, 1734 : 342-343 ; Larrère, 2014). Certes, le « *doux commerce* » traduisible par « *le commerce c'est la paix* » se vérifie largement à ce jour : « *C'est presque une règle générale, que partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce, et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces* ». « *L'effet naturel du commerce est de porter à la paix* » (Montesquieu, 1748 : livre XX, chap. 1 et 2)¹. Au XXe s., Schumpeter ajoutera : « *On peut établir comme échappant à toute controverse que, là où le libre-échange prévaut, aucune catégorie sociale n'a intérêt à soutenir la conquête militaire* » (Schumpeter, 1951 : 99, souligné dans le texte).

¹ L'expression raccourcie « *doux commerce* » reviendrait à l'économiste américain Albert Hirschman (Hirschman, 1980), père de la stratégie de la « *croissance déséquilibrée pour les pays en développement* ».

Le « *doux commerce* » repose sur le schéma suivant : dans leurs pérégrinations, les négociants précèdent les diplomates, qui eux-mêmes neutralisent les élans guerriers et créent entre les nations des connexions matérielles dont les gains l'emportent sur le coût des conquêtes militaires. Avec les marchandises, les hommes circulent ; l'échange des biens s'accompagne d'un échange des idées tandis que les nations et les civilisations apprennent à se connaître : le commerce « *guérit des préjugés destructeurs* » et se traduit par « *la communication entre les peuples* » (Montesquieu, 1748 : l. XXI, chap. 5). La méfiance et l'hostilité, filles de l'ignorance et de l'obscurantisme, finissent par tomber. Le libéralisme politique converge étroitement avec le libéralisme économique, au milieu d'une paix cosmopolite et universelle.

Une analyse étatique risquée des rapports de forces socio-économiques, à l'origine de tous les accords de libre-échange

On doit donc déterminer de quelle paix, interne ou internationale, on parle (McDonald, 2004 : 552-554). *In fine*, le degré d'imbrication d'un Etat dans le commerce international reste conditionné avant tout par la forme, le contenu et le sens qu'un Etat souhaite donner à sa société. L'interne prime sur l'international. Un Etat s'engage dans le libre-échange lorsqu'il se croit seulement en position de force, capable d'affronter la concurrence internationale sans ruiner ses entreprises, ni jeter leurs ouvriers à la rue. Dans l'histoire, on observe de nombreuses erreurs de calcul. Ainsi, le traité franco-britannique de 1786 a-t-il conduit à une crise économique, elle-même à l'origine de la Révolution française (entre autres causes), laquelle a cassé la marche française à la proto-industrialisation, sur le long terme (Ravix, 2017). Les traités de libre-échange entre le Second Empire et la Grande-Bretagne (1860) puis avec la Prusse du *Zollverein* (1862) constituent un cas intermédiaire où, peut-être, l'économie française aurait gagné à une saine émulation avec d'autres Etats industriels avancés, si la III^{ème} République avait poursuivi l'expérience qu'elle jugeait aventureuse (tarif Méline de 1881 patronné par Jules Ferry, puis tarif Méline de 1892) (Feldman, 2016 ; Perez, 2020).

Dans la même série des paris hasardeux, citons aujourd'hui : les traités de libre-échange conclus entre l'Union européenne avec le Canada (Accord économique et commercial global, AECG/CETA signé en 2016), le MERCOSUR (traité signé en 2019, en attente de ratification) ou plus récemment, l'accord conclu avec le Vietnam (signé en 2019 et ratifié en 2020). En effet, l'analyse du débat public rend sceptique vu l'absence de données fiables sur les mérites supposés de ces conventions douanières. On y cherchera vainement des démonstrations solides et exhaustives, avançant des arguments cohérents et construits. A chaque fois, également, des chiffres prospectifs éloquentes se bousculent à propos des gains de croissance attendus, sans jamais en dévoiler la méthodologie. On évolue en pleine pétition de principe : « *Le libre-échange est bien... parce que c'est nécessairement bien* ».

Sans surprise, le même dogmatisme caractérise les tenants en Occident d'un retour au protectionnisme. Les simplifications populistes (aussi imprécis et contestable soit le terme) se gardent bien elles aussi de donner des détails sur la conséquence d'une fermeture même partielle des frontières douanières, accompagnée d'une supposée ré-industrialisation. Les courants néo-protectionnistes omettent par exemple de rappeler qu'on a gagné en pouvoir d'achat ce qu'on a perdu en emplois... tandis que l'Etat-providence se charge de subventionner l'importation de biens de consommation y compris pour catégorie en difficulté, en grevant la dette publique. Pourtant, nul besoin de traités savants ou de lointaines enquêtes de terrain : la simple visite d'un supermarché de bricolage dévoile une débauche d'appareils, machines, quincaillerie de toute sorte... tous *Made in China*, à des prix imbattables. Fabriqués en France, ils coûteraient 30% à 50% plus cher. Aussi, les discours néo-protectionnistes se gardent-ils bien d'expliquer que la ré-industrialisation de l'Occident se traduirait par un surenchérissement des biens de consommation, sans doute intolérable pour la majorité. Derrière leurs simplifications séduisantes, les discours soi-disant « populistes » masquent eux aussi une idéologie.

Certes, la neutralité axiologique est un pieux mensonge. Reste à savoir si la théorie et l'idéologie, dans un sens comme dans l'autre, doivent l'emporter sur les réalités. Le vrai enjeu consiste à fixer, quelque part sur l'échelle qui s'étire entre le protectionnisme autarcique et le libre-échange total, le régime-moteur commercial capable de dégager plus de gagnants que de perdants, tant au niveau national (les industriels ou les services *versus* les agriculteurs, les fabricants de biens technologiques *vs* les producteurs de textiles, les diplômés *vs* les sans-grade ou les techniciens très qualifiés *vs* les ouvriers, la *Silicon Valley* contre la *Rust Belt*... les robots contre l'homme...) qu'au niveau international (les dragons asiatiques face à l'Europe des services, les filatures du Bangladesh contre les vieilles régions textiles du Nord de la France ou de Nouvelle-Angleterre...).

Le libre-échangisme, un américanisme dans le texte

Au XXe s., les Etats-Unis de Wilson ont ajouté un codicille à la pensée de Montesquieu à l'échelle internationale, en défendant de front le libre-échange et le multilatéralisme institutionnel (SDN/ONU). De leur point de vue, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation Mondiale du Commerce sont consubstantielles, car « *les peuples sont pour ainsi dire les membres d'une grande République* » (Montesquieu, 1734 : 342).

Woodrow Wilson, héritier direct des Lumières

Depuis le 8 janvier 1918, date du célèbre discours de Wilson devant le Congrès sur les *Quatorze points*, les relations internationales sont priées de s'édifier selon une grammaire américaine : une diplomatie désormais publique, la liberté de navigation maritime, le libre-échange et le contrôle des armements. En matière commerciale, donc, le point 3 de Wilson prescrit : « *le retrait, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et l'établissement d'une égalité des conditions de commerce parmi toutes les nations désirant la paix et s'associant pour la maintenir.* » Ce n'est pas un hasard si les traditionnelles clauses territoriales d'une paix future (Alsace-Lorraine, Autriche-Hongrie, terres irrédentes italiennes, Turquie ottomane...) surgissent à partir du cinquième point de Wilson, seulement. La diplomatie classique ne suffit plus. On doit refonder les relations internationales selon une approche très structurée, fondée sur la paix des démocraties (« *A World Safer for Democracy* »), le multilatéralisme pseudo-égalitaire entre Etats souverains (la future SDN/ONU) et la fluidité des échanges commerciaux. Fille des Lumières, l'Amérique wilsonienne renoue d'une part avec la paix kantienne et l'idée que les Républiques ne se feraient pas la guerre, puisque leurs gouvernements élus rendent des comptes à leurs peuples et surtout à leurs parlements (Gatzke, 2008).

D'autre part, Wilson reprend aussi à son compte le « *doux commerce* » de Montesquieu comme un excellent remède aux tensions interétatiques. « *Il est un autre point dans la réflexion de Wilson, la défense du libéralisme. Ce dernier avait très vite compris que l'issue de la guerre en Europe aurait un impact non négligeable aux Etats-Unis au niveau des valeurs libérales, que sont la démocratie, les droits individuels et l'économie capitaliste.* » (Régine Perron, 2014, p. 44). Sur le terme en fait, l'histoire commerciale américaine se révèle aussi protectionniste que libre-échangiste. Sur le long XIXe s., selon l'historien économiste Jean Heffer, le taux moyen des droits de douane américains oscille entre 40% et 50%, avec un pic de 59%, au début de la grande dépression, grâce au tarif Hawley-Smoot de 1930 (Heffer, 2003 : 10)². Jusqu'à leur défaite monumentale de 1932, les républicains défendent des droits de douanes prohibitifs dans le souci de protéger la classe ouvrière américaine et les *farmers* du *Middle West*. Comme il détient le plus souvent la majorité parlementaire, le *Grand Old Party* contre victorieusement les projets commerciaux inverses du parti démocrate. Une interprétation hâtive laisserait croire que les démocrates auraient à cette époque, adhéré au principe que le libre-échange amplifierait le bien-être général en accélérant les échanges internationaux, selon le modèle célèbre de Ricardo et sa théorie de l'avantage comparatif, illustré par le textile britannique échangé contre du porto (Ricardo, 1817). Cette vision irénique et pré-mondialiste paraît trop belle pour être

² Dans les lignes suivantes, nous nous inspirons de l'analyse très profonde et très complète de Jean Heffer, qui allie l'économie au politique, comme il se doit.

vraie. Une vue rapide sur la psycho-sociologie des *congressmen* du parti de l'âne, fait douter à l'époque qu'ils aient lu et médité Ricardo ou Adams Smith dans le texte. Jusqu'à 1934 au moins, les votes partisans au Congrès dépendent fondamentalement des intérêts des électeurs, des financiers des campagnes électorales, circonscription par circonscription. Le résultat ultime des votes *on the floor* se complique des marchandages de gré à gré, dans les coulisses et les commissions du Capitole (pratique du « *logrolling* ») (Buchanan et Tullock, 1962).

Certes, le point 3 de Wilson tire la conclusion de l'émergence définitive des Etats-Unis comme première puissance industrielle mondiale (Zakaria, 1998). La croissance du produit intérieur américain repose de plus en plus sur les exportations et, par voie de conséquence, sur l'ouverture des marchés extérieurs. Le marché intérieur perd en importance relative, comme moteur de la croissance. Sur les plans institutionnel et économique, les années Wilson provoquent alors une autre inversion de polarité : la politique commerciale va se décider de moins en moins au niveau des lois tarifaires laborieusement négociées au sein du Congrès (royaume en fait de la politique locale) qu'au stade des traités internationaux négociés cette fois par le président. Le commerce entre enfin dans le registre de la politique étrangère et des grands équilibres mondiaux. Avant la guerre, la présidence Wilson et son exceptionnelle majorité démocrate au Congrès (1912-1918) ouvrent une première fenêtre de baisse des tarifs, soit tout de même encore 35%, en moyenne (*Underwood Tariff Act* de 1913). Mais comme pour l'ensemble du wilsonisme, le libre-échange fait l'objet d'une expérimentation éphémère (Heffer, 2003 : 17). Dès leur retour majoritaire au Capitole en 1920, les républicains imposent le tarif Fordney-McCumber. Celui-ci instrumentalise à contre-emploi la *Commission du tarif*, indépendante en théorie, que Wilson avait inventée pour sincèrement disjoindre les tarifs douaniers des marchandages politiques. Le *Grand Old Party* se donne alors comme boussole la théorie de l'« *égalisation des coûts de production* » avec l'étranger. Il exige du président de scruter toutes les discriminations commerciales dont souffriraient les produits américains à l'export. Cependant, pour fonctionner avec objectivité et efficacité, ce dogme nécessiterait une immense veille technico-commerciale à l'échelle mondiale ainsi qu'un service de renseignement capable d'évaluer le prix de revient exact de tous les biens produits, pays par pays, secteur par secteur, article par article. Comme les Etats-Unis ne possèdent toujours pas d'agence à visée généraliste, stratégique et mondiale (ce sera la CIA, en 1947), il paraît bien illusoire d'imaginer le département du Commerce capable de sonder les reins et les cœurs de toutes les entreprises étrangères³. La seule source d'information ne pourrait provenir que des industriels américains en prise avec la concurrence extérieure. Mais peut-on se fier à leur *lobbying* pour établir une quelconque vérité des prix de revient ? De toute façon, la grande dépression de 1929 change la donne et conduit immédiatement au retour d'un protectionnisme

³ En 1910, le gouvernement fédéral avait déjà tenté l'expérience en envoyant des douaniers en civil en Allemagne pour étudier les prix de revient des produits exportés aux Etats-Unis. Malgré son caractère officiel, cette mission créa un débat public sur un hypothétique espionnage américain du savoir-faire germanique (Marin, 2012 : 200).

planétaire : le célèbre tarif Hawley-Smoot de 1930 flirte derechef avec les 60% de taxation du XIXe s. Il s'ensuit la rafale bien connue des rétorsions tarifaires des autres puissances qui aggrave l'embolie économique mondiale et, en bonne logique, déprime le chiffre d'affaires des entreprises exportatrices américains.

Le *Reciprocal Tariff Act* de 1934 (Roosevelt) et *Trade Expansion Act* de 1962 (Kennedy) : le commerce mondial devient un levier diplomatique surpuissant entre les mains des présidents des Etats-Unis

Il revient à Franklin Roosevelt de franchir une étape décisive, à la fois légale et conceptuelle, à travers le *Reciprocal Tariff Act* de 1934, dont la portée immédiate reste délicate d'interprétation : s'agit-il à l'époque d'une mesure transitoire et technique, le provisoire devenant définitif ? Ou bien, a-t-on affaire à une modification structurelle des rapports entre la Maison-Blanche et le Congrès ? Certes, le sabordage délibéré de la conférence de Londres en juillet 1933 par Roosevelt correspond à un premier mouvement de repli autarcique, peu différent des mobiles néo-isolationnistes du tarif Hawley-Smoot. Sans conteste, au départ, Roosevelt veut mener son expérience dans les seules limites des 48 Etats fédérés, au lieu d'essayer de s'entendre avec la France, le Royaume-Uni pour atténuer leurs exclusives coloniales. On doit attendre une bonne année encore pour que Roosevelt et son *Brain Trust* bâtissent le *New Deal* sur du roc. Ce sera le *Reciprocal Tariff Act* de 1934. Encore personne n'est-il certain que cette législation révolutionnaire avec le recul n'entre non plus dans l'urgence des autres mesures adoptées à brève échéance, comme le NIRA et l'AAA. Accordons-lui au moins le bénéfice du doute. En tout cas, Roosevelt semble décidé à faire sortir la politique douanière du jeu parlementaire des renvois d'ascenseur à courte vue. Définitivement, le président des Etats-Unis devient le *Chief Executive* de la politique commerciale globale du pays.

Avec un retard générationnel (les jeunes représentants progressistes démocrates de 1932 étant devenus de puissants sénateurs après 1945), John Fitzgerald Kennedy se comportera en vrai fils spirituel de Roosevelt, grâce au *Grand Dessein* qu'il propose à l'Europe du Marché Commun, le 4 juillet 1962 dans l'*Independance Hall* de Philadelphie (Artaud, 1982 : 243). Le président démocrate propose à l'Europe des six, sur la voie de la fédéralisation par le jeu de la supranationalité, un partenariat égal, stratégique (nucléaire notamment) comme économique. Du point de vue commercial, le *Grand Dessein* revêt la forme du célèbre *Trade Expansion Act*, dont la philosophie infusera tous les grands cycles (« *rounds* ») des négociations tarifaires jusqu'à aujourd'hui. Cette loi adoptée en octobre 1962 délègue encore plus les pouvoirs commerciaux du Congrès au président qui peut, sous condition de réciprocité, diminuer tous les droits de douane de 50%, voire les supprimer pour toutes les marchandises américaines et européennes totalisant 80% du commerce mondial. Amplifiant le *Reciprocal Tariff Act* de

1934, le Congrès vote le *Trade Expansion Act* et abdique ses prérogatives constitutionnelles au profit de la présidence. Cette loi apporte un quasi-amendement à la constitution. La philosophie commerciale américaine devient enfin wilsonienne : abattre les cloisons commerciales pour faciliter la croissance, et donc la prospérité, donc la paix universelle. L'historienne Denise Artaud démonte nonobstant le mythe : « *La loi de 1962 est aussi un retour à l'agressivité commerciale qui avait marqué les lois de 1922 et de 1934 (...) Il ne s'agit nullement, par l'abaissement des droits de douane, de permettre l'égalisation des chances, le triomphe du plus apte, où qu'il soit de part et d'autre de l'Atlantique, mais d'éviter l'essor de concurrents trop gênants et de maintenir la prééminence américaine* » (*ibid.*).

Car les Etats-Unis s'obnubilent désormais du *Tarif extérieur commun* (TEC) qui protège la CEE depuis 1957 et que pourtant l'administration Eisenhower avait toléré pour consolider la résurrection économique d'après-guerre du vieux continent. En 1962, les Etats-Unis souffrent de leur troisième récession en 7 ans tandis que les stocks d'or de Fort Knox commencent à sérieusement diminuer en raison de la balance des paiements déficitaire avec l'Europe. Il devient grand temps de revenir au *Business as usual*.

***Business as usual* : l'hégémonie par d'autres moyens**

Nous touchons là l'une des plus profondes contradictions de la stratégie des Etats-Unis après 1945. Autant l'après-Wilson fut vicié par des considérations à courte vue des élites américaines incapables d'assumer leurs responsabilités mondiales ; autant l'après-Roosevelt se caractérise par une hauteur de vue bipartisane à très haute altitude. Détenant les deux-tiers du stock mondial en 1945, l'Amérique comprend l'intérêt, la nécessité de tolérer un minimum de concurrence. L'*ultima ratio* du plan Marshall et de l'ensemble des subventions aux économies européennes, directes ou déguisées (le financement de la guerre d'Indochine française par exemple par le *Mutual Defense Act* de 1950), consistait à reconstituer un cadre général de compétition dont *in fine* les Etats-Unis resteraient le chef d'orchestre et le principal bénéficiaire (David, 2007). Dès lors, tous les plans d'aide à l'Europe procèdent d'un double objectif à la fois humanitaire (sauver le continent du désastre humanitaire) et intéressé (reconstituer des marchés extérieurs solvables). Une fois l'Europe restaurée, le libre jeu de la concurrence peut reprendre son cours. Confiante en sa supériorité technique, industrielle et *marketing*, l'Amérique entend bien dominer la partie.

Un des exemples les plus emblématiques de cette paix américaine s'illustre par l'histoire de la société Marcel Dassault. Sans la transformation du plan Marshall en aide au réarmement européen à partir de 1950, et sans des transferts de technologie appuyés par des visites d'experts comme l'as de l'aéronautique Chuck Yeager, Dassault n'existerait pas aujourd'hui (Dauchelle,

2006 : 288). Puis, une fois le complexe militaro-industriel aérien français relancé, et une fois la France devenue une puissance exportatrice d'avions de chasse (Mystères IV) à partir de 1956, la lutte reprend. La concurrence ultérieure du Mirage 2000, puis du Rafale, fait de Dassault Aviation la cible à abattre, à partir de tous les moyens à la disposition de la République américaine, avouables et inavouables.

Le vrai projet américain d'après-guerre est économique, donc éminemment stratégique, donc politique : de belliqueuse, la rivalité entre les Etats est supposée devenir pacifique et commerciale (Dorussen et Ward, 2010). Sans doute les victimes ne se comptent-elles pas en nombre de blessés ou de morts mais, au final, s'additionne la liste des banqueroutes, des plans sociaux, des fusions-acquisitions officiellement entre entreprises égales, des monopoles à peine déguisés et enfin des normes de toute sortes imposées à l'économie européenne et mondiale (Rouxel, 2020). A moins de revenir au mercantilisme de Colbert, lui-même fondé sur le principe de domination de type « *Beggary thy Neighbor* » (« *Appauvris ton voisin* »), mais tout moralisme demeure ici hors-sujet. De même que le multilatéralisme Wilsono-Rooseveltien est la poursuite de l'intérêt national des Etats par des voies plus policées, de même le libre-échange économique à l'heure de Bretton Woods, du GATT puis de l'OMC devient vite la continuation des rivalités internationales par d'autres moyens, non violents, mais tout de même terribles par leurs effets sur les populations, pour le meilleur (tout de même) et le pire (hélas).

Le vrai enjeu de la libéralisation des échanges consiste à discerner les coûts et les bénéfices entre la micro- et la macro-économie, le chiffre d'affaires consolidé des grands groupes, le panier de la ménagère et le revenu réel des citoyens. Globalement, on peinera à contester que l'économie mondiale, tout autant que le pouvoir d'achat individuel ait bénéficié de la multiplication des échanges, depuis le *Kennedy Round* jusqu'au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) entre l'Union européenne et les Etats-Unis, à ce jour dans les limbes. En moyenne, l'humanité n'a jamais autant mangé (c'est stupéfiant en Asie), ne s'est jamais aussi bien soignée, n'a jamais aussi bien vécu. Depuis les chocs pétroliers des années 1970 et la nouvelle donne de l'après-guerre froide, concrétisée par l'institutionnalisation du GATT en OMC, on ne peut pas nier non plus que des secteurs économiques nationaux entiers aient cruellement souffert, sinon sombré sous les coups de la concurrence internationale.

L'ironie veut que les Etats-Unis aient eux aussi perdu beaucoup sous l'effet des multiples concurrences plus dangereuses que prévu, qu'ils ont pourtant favorisées à l'origine. Repérons ici un parallélisme très logique entre l'internationalisme américain et le libre-échangisme. De même que l'Amérique des années 1960 découvre que le multilatéralisme se retourne contre elle avec l'arrivée de nouveaux Etats indépendants et neutralistes qui la privent de sa majorité « parlementaire » à l'Assemblée générale de l'ONU ; de même, vingt ans après la chute du mur

de Berlin, l'Amérique déplore que la libéralisation des échanges stimule des concurrents mortels pour son tissu socio-économique, la Chine communiste en tête.

Le libre-échange pratiqué par les Etats-Unis : *ways and means*

Aujourd'hui, avec le recul, deux solides constats s'imposent : premièrement, le libéralisme économique n'entraîne pas toujours un libéralisme politique. Deuxièmement, aucun accord international n'est fructueux à perpétuité. Les circonstances jugées alors favorables à un accord commercial évoluent fatalement avec le temps. Ce qui apparaît profitable pour tous à l'instant « T », peut dramatiquement évoluer au détriment d'un Etat, dix, vingt ans plus tard... une génération. Ainsi, dans les années 1990, la relation commerciale sino-américaine se présente nettement en faveur des Etats-Unis. Le statut de la clause de la nation la plus favorisée, octroyé par Jimmy Carter en 1979 et jamais remis en cause malgré Tien An Men, donne longtemps aux Etats-Unis un droit de vie et de mort sur l'économie chinoise, dont ils sont le principal client. Aujourd'hui, l'asymétrie s'est inversée. Grâce à ses prodigieux excédents commerciaux, la Chine est entre autres devenue la principale créancière de l'Amérique (Harding, 1992 : 95 et 260).

Par conséquent, même les accords commerciaux les plus soigneusement rédigés constituent des paris risqués sur l'avenir. A l'arrivée, paradoxalement, Trump donne au wilsonisme sa vraie interprétation. Si la concurrence économique des Etats doit succéder aux rivalités belliqueuses, c'est parce que le commerce est devenu une arme redoutable. Nous avons évoqué le *Reciprocal Tariff Act* de Roosevelt (1934), puis le *Trade Expansion Act* de Kennedy (1962) dont descendent tous les cycles (*rounds*) de négociation, puis l'OMC. Chacune de ces lois équivaut à une renonciation du Congrès à traiter le sujet. En y regardant de près, la mère de ces quasi-réformes constitutionnelles est le *Trading with the Enemy Act* de 1917 (NARA, Record Group 131). Complétée en 1977 par l'*International Emergency Economic Powers Act*, cette loi de circonstance, mais sans limitation de durée, donne aux présidents américains le droit de dénoncer les traités commerciaux au nom de la « *Sécurité nationale* », sans plus de précision. C'est justement en vertu de cette loi que Trump menaça le Canada et du Mexique d'abroger l'ALENA, sans autre forme de procès, avant d'obtenir un nouvel accord tripartite.

Décidément, le « *doux commerce* » n'est point si doux⁴.

⁴ L'internationaliste « réaliste », John Mearsheimer, sans contester le caractère apparemment universel, tel une loi d'origine empirique, de la *pax mercatoria/democratica*, tenait à nuancer l'impact des relations économiques dans l'absence de guerre générale après 1945. Selon lui, aussi importante, sinon plus, la stabilité hégémonique

L'OMC et la sinisation de la doctrine libre-échangiste

Tien An men : le « *doux commerce* » vs les droits de l'Homme

La situation commerciale actuelle part du massacre de Tien An Men, de la mise au ban de la Chine communiste et du « *Nouvel ordre mondial* » appelé de ses vœux par le président George Bush au lendemain de sa victoire contre Saddam Hussein, en 1991. George Herbert Walker Bush, premier ambassadeur des Etats-Unis à Pékin nommé par Nixon (1974-1975), conteste déjà alors que la batterie des sanctions adoptées par son Congrès à l'égard de la République populaire de Chine amène celle-ci à résipiscence : « *Le motif le plus impérieux pour renouveler le statut de la nation la plus favorisée n'est ni économique, ni stratégique mais moral. Il est juste d'exporter les idéaux de liberté et de démocratie vers la Chine... Il est erroné d'isoler la Chine dans l'espoir de l'influencer* » (*New York Times*, 1991). Un délai de décence passé⁵, Bush père prend le pari d'une insertion de la Chine dans le commerce international, de façon à lui imposer une interdépendance complexe avec la société internationale (Keohane et Nye, 1972 : 386), Etats-Unis en tête (Gelpi et Grieco, 2003). Dès 1992, la RPC lance sa procédure d'adhésion au GATT (dont elle est observatrice depuis 1982), tandis que Bush continue de soutenir les prêts considérables accordés par la banque d'Import-Export et la Banque mondiale (adhésion chinoise en 1980). Acte décisif, il encourage aussi les ventes de haute technologie à Pékin (*US Department of State*, 1990). Cette main tendue poursuit deux objectifs tout droit sortis de l'héritage des Lumières : en interne, les cadres du régime s'enrichiraient avant le reste de la population et enverraient le marxisme aux oubliettes ; à l'internationale, la Chine trouverait son avantage à s'imbriquer dans la sécurité collective orchestrée par les Etats-Unis. De fait, la perspective d'une adhésion à l'Organisation mondiale du Commerce a fonctionné comme un incitatif très puissant. Dans les années 1990-2000 (en fait jusqu'à la seconde guerre de Lybie et la résolution acrobatique sur la *No Fly Zone*), comme par hasard, l'ambassadeur chinois au Conseil de sécurité vote l'essentiel des résolutions

entretenu militairement par les Etats-Unis, en particulier à travers l'OTAN et le parapluie nucléaire sur l'Europe, explique au moins autant la renonciation collective à la guerre (Mearsheimer, 1990).

Ajoutons qu'en 2012, l'OTAN et non l'Union européenne aurait dû recevoir le prix Nobel de la paix. C'est parce que la sécurité militaire de l'Europe occidentale était assurée par les forces américaines en Europe (5 divisions lourdes, des centaines d'avions bombardiers, la VIème Flotte en Méditerranée) que le Marché commun a pu se développer en toute quiétude – et non l'inverse. Rappelons à l'inverse que l'augmentation exponentielle du commerce international avant 1914 n'a pas su entraver la marche à la guerre mondiale (Copeland, 1996 et Rosato, 2003).

⁵ Ceci dit, Bush écrit confidentiellement à Deng Xiao Ping, dès le 20 juin 1989 et envoie, tout aussi secrètement, le n°2 du département d'Etat en mission exploratoire à Pékin, le 30 suivant. Tien An Men ou pas, et quelles que soient les sanctions votées par le Congrès, le président américain décida sans plus attendre de poursuivre l'intégration économique de la Chine dans un système mondial américanisé (Bush et Scowcroft, 1999 : 112-120).

soumises par l'Occident, au moins n'y appose pas son veto. Mais d'un respect des droits de l'Homme, il n'est jamais question, hormis quelques libérations d'opposants pour complaire au Congrès et l'engagement de ne plus exporter des produits fabriqués par des prisonniers. « *En définitive, les droits de l'Homme seraient plus difficiles du point de vue diplomatique à réaliser sur le terrain que les intérêts économiques ou encore militaires (...) Les enjeux qui peuvent être stratégiques ou économiques dépassent, selon les circonstances, les droits de l'Homme eux-mêmes. Mais cette situation était aussi vraie pendant la Guerre froide. Là se situe le point faible du bien-être général* » (Régine Perron, 2014, p. 186).

Par conséquent, le « *doux commerce* » de Montesquieu ne fonctionne pas toujours, ni vraiment comme les Etats-Unis et l'Europe le souhaiteraient (Le Guillou, 2015). Dans les années 1970 et 1980, les pères de l'« *interdépendance complexe* », Nye et Keohane, mettaient déjà en garde contre le fait que « *rien ne garantit que les relations considérées comme interdépendantes soient caractérisées par un bénéfice mutuel* » (Keohane et Nye, 1989 : 10). Les interdépendances s'opèrent le plus souvent sur un mode asymétrique, entre puissances et systèmes inégaux, et créent autant de tensions que d'opportunités de coopération fructueuse. Les rapports de puissance relatifs entre les partenaires comptent plus que l'interdépendance proprement dite. Dans une relation interdépendante, chaque Etat est sensible (« *sensitive* ») et vulnérable aux actions de l'autre, plus ou moins, et tout dépend de la possibilité, ou non, d'une stratégie de rechange. La vraie question devient alors : ces tensions lourdes à l'occasion, fruits du commerce international et de liens socio-économiques transnationaux, pourraient-elles dégénérer en conflits guerriers ?

Or justement, depuis trente ans, aucune démocratisation n'a accompagné la modernisation extravertie de l'économie chinoise. Sortie du bois sans doute un peu trop tôt, la Chine de Xi Jinping redevient aujourd'hui une dictature sinon totalitaire, au moins totalisante qui pense à la place de ses sujets et les prépare à la guerre. Exemple tout sauf anecdotique, tous les programmes télévisés diffusent et rediffusent des « films de sabre », ou bien des épopées à la gloire de la lutte contre l'envahisseur japonais, lorsqu'il ne s'agit pas de documentaires vantant les matériels derniers cris de l'Armée populaire de libération. La Chine d'aujourd'hui prépare la guerre. Contre qui ? Elle-même l'ignore. Cela reste la principale inconnue de l'équation.

Peut-être Bush père (pourtant le dernier président cultivé avec Barack Obama), n'a-t-il pas assez médité l'histoire de son propre pays, lequel emploie depuis un siècle l'économie à des fins de domination. A travers leurs économies, deux nationalismes s'affrontent désormais, mus par des ressorts étatiques d'une redoutable efficacité. Durant sa campagne électorale tapageuse de 2016, Donald J. Trump ouvrit les hostilités contre les transferts de technologie⁶ et

⁶ L'enjeu n'est pas si récent. Déjà, en 1979, les négociateurs de l'administration Carter s'inquiétèrent des droits de la propriété intellectuelle. Dans les années suivant immédiatement Tien An Men, cela devient une priorité pour le

contre le dumping monétaire et social de Pékin. Aussitôt, les observateurs de toutes sortes (des éditorialistes aux économistes-en-chef des grandes banques) feignirent de dénoncer un retour au protectionnisme, désastreux pour tous, à commencer pour les classes populaires ayant voté républicain. Le psychodrame s'amplifia lorsque, à peine installé dans le bureau ovale, le 45^{ème} président refusa de faire ratifier au Congrès l'accord Transpac (négocié dans le dos de la RPC par l'administration Obama), puis menaça de répudier l'Alena (conclu par William Jefferson Clinton) – le « *pire traité commercial* » de l'histoire américaine selon ses dires. Une fois de plus, le simplisme démagogique de la communication trumpienne n'a d'égal que la force de l'idéologie inverse libre-échangiste, sous couvert d'une pseudo-théorisation scientifique à court et moyen terme. Mais au fond, toute idéologie est simpliste et le simplisme de Trump est bien une idéologie inversée, aussi.

La dialectique nouvelle du maître et l'esclave

La division internationale du travail de l'après-Guerre froide est le corollaire de la mondialisation des échanges. La dialectique du maître de l'esclave d'Hegel fournit une grille de lecture des plus pertinentes pour la comprendre. Dans sa *Phénoménologie de l'Esprit*, le philosophe allemand explique en effet que la domination du maître sur ses serviteurs s'accompagne d'une stricte séparation entre le donneur d'ordres et l'exécutant. Le maître jouit du travail accompli par celui qu'il domine. Puis, avec le temps, l'exécutant acquiert le monopole du savoir-faire sur l'objet de production. Il sait ; son supérieur ne sait plus faire. Cette expertise inverse les rapports hiérarchiques et les liens de dépendance. Le dominé devient subrepticement dominant par sa maîtrise technique. Il s'empare alors du pouvoir et dicte les termes de la nouvelle relation.

Cette parabole se vérifie dans les relations commerciales de l'après-Guerre froide. Aujourd'hui, la division internationale du travail répond d'une analyse à court terme centrée sur la réduction des coûts de production et l'intérêt lucratif de délocaliser les sites industriels. Elle s'avère, sur la durée, un piège géopolitique mortel. En 2020, la dépendance pharmaceutique de l'Occident à l'égard de la Chine, dans des molécules aussi ordinaires que le Paracétamol ou les antibiotiques de base, a fait brutalement comprendre aux citoyens ce que les gouvernements et les grands groupes industriels ont pertinemment su et accepté depuis l'entrée de la République populaire à l'OMC, en 2001. A l'identique, le discours public occidental a explicitement sous-estimé les transferts de technologie exigés par Pékin en échange de l'importation et du montage sur place du TGV français (Alstom) au début de la décennie 2000.

Congrès. Qu'une génération plus tard, la question devienne un sérieux dossier de sécurité nationale atteste de la négligence bienveillante des administrations Clinton, Bush et Obama (Wang, 1993 : 447).

A cette époque, tout de même assez récente, aucun débat n'a porté sur la livraison clé en main de brevets industriels aux origines d'une concurrence impitoyable quelques années plus tard. Le même constat cruel s'applique aux chaînes de montage Airbus de Tianjin ou aux *joint-ventures* obligatoires que doivent conclure avec des sociétés d'Etat les sociétés automobiles européennes et américaines aveuglées par l'immense marché de 1,4 milliards de consommateurs potentiels (Chaudière, Jiwen et Jiushi, 1992). Résultat cruel : en 2017, le concurrent chinois de l'A320 inaugure son premier vol expérimental (Comac C919) tandis que le premier TGV national relie Shangaï à Pékin, avant son exportation probable... quitte à le voir un jour fabriqué en Europe, mais cette fois sans transfert de technologie « gratuit » vers les entreprises occidentales (Cf. en 2016, l'achat de la compagnie tchèque Leo Express). La recherche compréhensible d'un gain à court et moyen terme de la part des grands groupes occidentaux et, surtout la bénédiction donnée par leurs gouvernements, conduisent mécaniquement à une inversion de la dépendance technologique. Le ressort de ce désastre n'est pas tant économique que politique.

En effet, on ne reprochera pas aux entreprises de chercher le profit à court et moyen terme. C'est leur raison d'être. Toutefois, la raison d'être symétriquement inverse des Etats consiste à anticiper et à développer des stratégies de long terme pour assurer la sécurité et la survie de leurs populations. En matière de désindustrialisation, nous constatons ici tout le contraire. L'idéologie a triomphé, en l'occurrence une combinaison de multilatéralisme transformé en religion et d'un doux commerce mythifié supposé pacifier automatiquement les relations internationales.

Karl Marx 2.0 : l'exploitation des masses, condition première de l'industrialisation

La division internationale du travail, en ce premier XXIe s., extrapole ni plus, ni moins celle qui prévalait sous les révolutions industrielles en Europe, au niveau national. Le Royaume-Uni en demeure le paradigme parfait. Le mouvement des *enclosures*, la mécanisation des vastes propriétés des *landlords* absentéistes conduisit à l'immense exode rural des masses rurales anglaises, galloises, écossaises, irlandaises vers les bagnes industriels où femmes, enfants et adultes exténués formèrent l'atelier du monde du premier XIXe siècle⁷. Aujourd'hui, le capitalisme prospère sur le même schéma, mais à l'échelle planétaire. Tel un *leitmotiv*, il est de bon ton de vitupérer contre la Chine, l'Inde, le Vietnam, le Bangladesh, la Birmanie depuis peu, et leur concurrence supposée déloyale, sur fond d'exode rural phénoménal capable de concentrer dans des villes et des bidonvilles surgis presque de nulle part des masses d'ouvriers

⁷ « Vous verrez s'élever les immenses palais de l'industrie (...) Ici est l'esclave, là est le maître ; là, les richesses de quelques-uns ; ici, la misère du plus grand nombre ; là les forces organisées d'une multitude produisent, au profit d'un seul, ce que la société n'avait pas encore su donner » (Tocqueville, 1835 : 57).

employés à bon compte. Le fameux textile chinois ou bangladaishi a d'abord été le textile allemand, celui du nord de la France ou celui des filatures du Connecticut délocalisés en Asie par des donneurs d'ordre siégeant en Occident.

Dès lors, rappelons l'échec conceptuel de Karl Marx et sa science autoproclamée qui prédisaient la grande révolution prolétarienne partant du Royaume Uni, au lieu de la Russie rurale et archaïque : une analyse pertinente, une conclusion totalement erronée. Le choc des classes n'a guère plus de chance de se produire en partant de l'Asie que naguère dans l'Europe des manufactures. Pourtant, l'économie mondialisée, comme les économies nationales naguère, repose sur l'exploitation à grande échelle des populations, qui s'y soumettent de gré et de force. Pourquoi ? Deux raisons.

Premièrement, au XIXe s., comme aujourd'hui, on constate historiquement le même Etat policier d'abord organisé pour protéger les milieux dirigeants du peuple industriel (Chevalier, 1958 et Lejeune, 2003). La Grande-Bretagne *Whig* traqua le syndicalisme embryonnaire et se révéla une immense contre-révolution policière comme en témoigne l'absence de révolution en 1830 (le général Wellington étant premier ministre) et l'échec du chartisme en 1848 (100 000 soldats mobilisés autour de Londres pour empêcher les pétitionnaires d'atteindre Westminster), sans oublier les dizaines de *leaders* ouvriers déportés en Australie, lorsqu'on ne les pendait pas haut et court. Aujourd'hui, les régimes communistes chinois, vietnamien et birman sont devenus des dictatures de droite. Dans les faits, ils s'inspirèrent d'abord beaucoup du gouvernement Pinochet des années 1980, lui-même à l'écoute de l'Ecole néolibérale de Chicago (Cf. le rejet par référendum en 2020 de sa constitution). L'héritage du gouvernement singapourien, très autoritaire et dirigiste, compte beaucoup aussi. Lee Kuan Yew avait pourtant commencé par liquider les communistes, puis les gangs mafieux avant de construire un micro-Etat majoritairement chinois, sur des bases plurinationales bien fragiles au départ⁸. Lorsque le maître de Singapour céda le pouvoir à son fils, en 1990, le gouvernement d'Hanoï le nomma son conseiller économique officiel, malgré auparavant son soutien retentissant à la guerre américaine. Aucun hasard : au Vietnam, comme en Chine, le Parti assure le nouvel ordre policier qui encadre les ouvriers dans les manufactures du *Far East*, au rythme de productions infernales. Le communisme y est devenu à la fois une sorte de latin-grec, c'est-à-dire un lointain référent culturel commun réservé à une élite et un avatar de franc-maçonnerie pour la carrière. De Marx, les Chinois, les Vietnamiens, les Laotiens, bientôt les Nord-Coréens ont surtout retenu le « capital ». Dans sa forme la plus ostentatoire. Seule la Thaïlande persiste à réserver les Rolls à son roi, sous stricte peine de lèse-majesté. On conserve le marxisme-léninisme pour la forme et on adopte, on sacrifie à Mammon sur le fond : relisons *L'Argent* de Zola, tout y

⁸ Napoléon III constitue en réalité l'archétype de ces politiques alliant l'autoritarisme politique et le libéralisme économique (Bonaparte, 1844). L'auteur de « *L'extinction du paupérisme* » allait jusqu'à se définir ironiquement comme l'unique socialiste de son gouvernement. Le Second Empire jusqu'aux élections au Corps législatif de 1869, demandait une seule chose aux Français : ne pas faire de politique.

figure. En parallèle, un autre concept hégélien se vérifie : la *Aufhebung*, ce terme allemand à sens contraire, signifiant en même temps « *supprimer* » et « *conserver* ». On ne supprime pas l'« *héritage* », on l'enrichit de son inverse.

Et deuxièmement, dans les deux cas -- l'Europe du XIXe siècle, comme l'atelier asiatique du monde au XXIe s – les masses productrices ne ressentent guère l'envie de se soulever nonobstant l'ordre policier étouffant et très efficace. Pourquoi ? Parce qu'à chaque fois, la deuxième génération vit un peu mieux que ses parents, et la troisième beaucoup mieux. Dans le Royaume-Uni des années 1850, les mercuriales attestent que les ouvriers britanniques achètent de plus en plus de viande. A la fin du XIXe, leurs petits-fils bénéficient d'un minimum de scolarité, voire accèdent à l'enseignement secondaire public. Malgré l'instauration progressive du suffrage universel à partir de 1867, le parti travailliste étroitement associé au *Trade Union Congress* n'emporte jamais les élections générales avant 1945. Les catégories populaires tolèrent tout au plus que le *Labour Party* joue à Westminster son rôle de tribun de la plèbe, mais elles donnent prudemment quitus à l'aristocratie foncière et marchande (*Tories*) et à la petite bourgeoisie (parti libéral) de régler les poids de l'horloge économique. Aujourd'hui, en Chine et au Vietnam, en l'absence de multipartisme, d'une presse libre et indépendante et de toute forme d'associations ouvrières indépendantes, il paraît difficile d'évaluer si leurs populations consentent à l'ordre officiel. Il n'est pas exclu que la majorité de la population approuve la politique économique du parti pourvu qu'elle assure l'unité nationale, si rare les siècles antérieurs. Notons, en dehors de la RPC, l'absence de politisation de la part des diasporas, voire leur docilité aux discrets mots d'ordres des ambassades de Pékin, lorsqu'elles pourraient servir de porte-étendard à une opposition activiste⁹.

L'effet générationnel exerce le même effet moteur que dans le Royaume-Uni du XIXe : avec l'allongement de la durée d'existence, des centaines de millions de Chinois se souviennent du sous-développement incroyable de leur jeunesse, rythmé par les disettes jusqu'aux années 1960. Malgré les crimes de Mao, le réalisme de Deng Xiao Ping – le boucher de Tien An Men – apporte aujourd'hui à la population nourriture, HLM climatisées sorties de nulle part, distractions de masse et bien sûr, du luxe et du « *superflu, cette chose très nécessaire* », selon Voltaire. Ce progrès extraordinaire, accompli en une seule génération, explique pourquoi beaucoup de Chinois pensent encore que la liberté d'expression et le multipartisme peuvent attendre. La confusion socio-économique régnant chez d'autres Etats asiatiques (Thaïlande, Indonésie, Malaisie), n'incite guère à courir l'aventure démocratique.

(Dépôt de) Bilan : *It's the Politics, Stupid !*

⁹ Cf. l'organisation impeccable du nouvel an chinois, le 24 janvier 2004, sur les Champs Elysées, très encadré par l'ambassade de Chine.

Au total, la dialectique entre protectionnisme et libre-échange peut-elle sortir de son manichéisme ? Echappera-t-elle à toute forme d'idéologie ? Le débat n'est-il pas vain au fond, puisque le libre-échange général peut s'accommoder, au fond, d'un protectionnisme limité et sectoriel ? De fait, dès la première mondialisation, à la fin du XIXe siècle, les gouvernements pouvaient de moins en moins fonder leurs politiques commerciales sur la promotion d'une, deux ou trois filières économiques seulement (Marin, 2012 : 10-20 ; Berger, 2003 ; Marnot, 2012). Aujourd'hui, les économies nationales reposent sur une segmentation croissante d'activités toujours plus diversifiées. Les secteurs et micro-secteurs économiques, les niches industrielles, les innombrables types de services évoluent à leurs rythmes particuliers face à des concurrents étrangers plus nombreux et qui eux-mêmes se développent sur des bases multiples, selon une chronologie propre. De 1900 à aujourd'hui, le commerce mondial est devenu une équation à des milliers d'inconnues, et encore à l'instant « T » seulement. Quelques années plus tard, on doit reposer l'équation. On peut encore arguer qu'un Etat aurait intérêt à sélectionner les productions les plus rentables au détriment des plus pousseuses, voire à les sacrifier. Cette stratégie repose sur une rationalité de plus en plus limitée car elle feint d'ignorer trop souvent les conséquences sociales : le sacrifice de la partie de sa population active produisant les biens les moins compétitifs, sachant que ses membres à l'échelle d'une génération conservent peu de chances de se reconvertir personnellement dans d'autres branches à plus fort contenu technologique.

En vérité, le dilemme entre libre-échange et protectionnisme devient totalement inextricable, aujourd'hui. Peut-être, les débats suscités par la crise hors norme des années 1930 possédaient-ils, encore à cette époque, un début de simplicité. Depuis 1945, en tout cas, la production mondiale connaît une croissance exponentielle, une diversification infinie des biens et services, et une extension géographique sans cesse repoussée aux limites du globe. Malgré ces changements d'échelles, de degrés ou de nature, on ne parvient toujours pas à abolir certains mécanismes inéluctables, comme la réduction du prix de revient à partir de l'exploitation des masses – européennes hier, asiatiques aujourd'hui – ou le recours aux mesures protectionnistes de toute sorte (*dumping* monétaire, social ou écologique voire captation éhontée des technologies). Une génération plus tard, certes, les pays neufs exigent d'exporter à outrance pour continuer à se développer, quitte à exprimer derechef un besoin de protection lorsque d'autres pays concurrents se hissent à un degré de compétitivité supérieur, selon les mécanismes d'une nouvelle dialectique du maître et de l'esclave.

La longue histoire de l'*Homo economicus* débute à peine. Sa finalité suprême se révélera *politique*. Sans doute, sur la longue durée, on comptera plus de gagnants que de perdants – mais certainement fort peu de partenaires « gagnants-gagnants », entre eux. La notion de « bien-être global » caricaturée en « mondialisation heureuse » demeure l'une des plus complexes à évaluer

et à quantifier. Tout reste une question d'échelle et d'unité temporelle et par-dessus tout, d'hommes et de femmes.

Les Etats émergents francophones et la mondialisation (mal)heureuse

Dans le cadre général décrit ici, se posent les enjeux du libre-échange pour les Etats francophones et, de façon plus large, leur insertion dans les circuits commerciaux et financiers mondiaux. Parlant beaucoup, agissant peu, l'Organisation Internationale de la Francophonie a complètement laissé le champ libre à l'Union européenne dans les enjeux Nord-Sud. Et celle-ci reproduit le scénario entre elle-même et les Etats-Unis de l'après-seconde guerre mondiale : comment aider les pays émergent (francophones entre autres) par le libre-échange, sans porter atteinte à ses propres intérêts commerciaux ? (Perron, 2016 : chap. 13).

La Francophonie politique fut instituée à Hanoï en 1997, par Jacques Chirac et Boutros Boutros-Ghali (son premier secrétaire général) dans le but explicite d'opposer une solution de rechange à une mondialisation d'inspiration américaine. Succédant à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT, 1970), la Francophonie politique renforce la Francophonie de solidarité, et reçoit mission de développer un multilatéralisme capable d'échapper à une marchandisation des relations internationales. Déjà en 1992, l'*Agenda pour la paix* de Boutros-Ghali (alors secrétaire général de l'ONU) s'opposait en tapinois au *Nouvel Ordre mondial* hégémonique et mercantile de Georges H. Bush. Déjà, en 1995, François Mitterrand avait imposé l'exception culturelle à la jeune Organisation mondiale du commerce, c'est-à-dire la possibilité pour les Etats de continuer à subventionner leurs industries culturelles, au nom du principe que l'art (cinéma en tête) échappait au libre jeu du marché. Dans ce contexte, les premières années de la Francophonie politique se traduisirent par un succès symbolique fort : en 2005, la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle (non contraignante), promue par Abdou Diouf successeur de Boutros Ghali, posera une première borne miliare en faveur du respect des particularismes civilisationnels nationaux. Une génération plus tard, où en sommes-nous ? La Francophonie économique existe-t-elle ?

En vérité, la réalité économique de la Francophonie paraît aujourd'hui des plus contrastée entre les Amériques, l'Asie et l'Afrique :

En Amérique du Nord, certes, le Canada a continué de défendre l'exception culturelle francophone du Québec à travers le nouveau traité commercial ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) imposé au forceps par Donal J. Trump, sous peine d'exciper du *Trading with the Enemy Act* au nom de la sécurité nationale (!). Sur le reste, Ottawa ne pouvait que singulièrement baisser la garde sur toutes les restrictions susceptibles de nuire aux

importations en provenance des Etats-Unis (avec d'ailleurs la bénédiction encore du Québec qui commerce plus avec l'Etat de New York qu'avec le reste du royaume).

En Asie du Sud-Est, les trois Etats indochinois issus de l'empire français déplorent l'échec de l'OIF à se muer en une organisation économique. La déception apparaît immense parmi les diplomates vietnamiens, en particulier. Dans les années 1990, le Vietnam « communiste » accepta de renouer avec la France et la Francophonie, malgré tous les soupçons (infondés) de néocolonialisme, dans l'espoir de se placer sur de puissants vents porteurs qui ouvriraient de vastes marchés à l'exportation (Huong, 2019). A la recherche d'un compromis entre solidarité des peuples émergents et utilitarisme anglo-saxon, les responsables d'Hanoï se manifestèrent en particulier en pionniers de la coopération triangulaire : un Etat du « Nord » (France, Canada et Belgique de préférence) en association avec une Organisation intergouvernementale (FAO, FMI, OIF...) finance des programmes d'investissement (officiellement « de développement ») d'un pays du « Sud » en direction d'un autre pays du « Sud » (comprendre ici le Vietnam vers l'Afrique) (Dang Hong Khanh, 2016 ; Trinh Khanh Duong, 2015). Las, hormis quelques transferts de techniques agronomes depuis 2010 vers le Tchad, le Sénégal, Madagascar et le Mali notamment, les résultats s'avèrent très modestes (irrigation et culture du riz). Du reste, la coopération tripartite soutenue par Hanoï s'est tenue sous l'égide de la FAO et non de l'OIF, celle-ci se contentant de rédiger un *vade-mecum* intitulé « *Les éléments d'une démarche francophone de développement de la coopération tripartite* » (OIF, 2012) et la tenue d'un *Forum de haut niveau sur la coopération tripartite* à N'Djamena, en 2012. Aujourd'hui, le Vietnam porte hors de la Francophonie ses espoirs marchands. Il compte d'abord sur les investissements du redoutable voisin chinois (évalués à un gros tiers des investissements étrangers), du Japon (construction du nouvel aéroport de Hanoï) et de la Corée du Sud. Ses espoirs de diversification se concentrent sur les opportunités régionales offertes par l'ASEAN, l'APEC et... l'Union européenne. Ainsi, l'accord récent de libre-échange conclu avec l'Union européenne (accord de libre-échange de 2019¹⁰) ouvre-t-il un boulevard de croissance à la dictature officiellement encore communiste et lui permet-elle de desserrer l'étreinte angoissante de la RPC. La quasi-totalité des droits de douanes entre l'Europe et le Vietnam doivent disparaître d'ici 7 ans, entre les deux partenaires. Toutefois, on reste clairement dans le cadre de la nouvelle dialectique du maître et de l'esclave favorable à l'Asie, évoquée plus haut. Certes, pour échapper à une concurrence déloyale, Bruxelles feint de croire aux dispositions du traité en faveur de la protection de la propriété intellectuelle, mais aussi à la convention n° 98 de l'Organisation Internationale du Travail, ratifiée par Hanoï en juin 2019, outre la promesse vietnamienne de ratifier les deux conventions fondamentales restantes de l'OIT sur la liberté syndicale et le travail forcé. On peut douter. L'Europe rejoue à échelle réduite avec l'ancien protectorat français, la partie en cours avec la République populaire de

¹⁰ « *Le Conseil donne son feu vert définitif à l'accord de libre-échange UE-Vietnam* », Communiqué du Conseil européen, 30 mars 2020.

Chine. « *Nous ouvrons de nouveaux débouchés commerciaux tout en créant de nouveaux outils pour stimuler le respect des libertés fondamentales et des droits du travail au Vietnam* », affirme sans ciller M. Gordan Gric Radman, ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie (présidente de l'Union européenne au premier semestre 2020). Dans tous les cas, les enjeux économiques indochinois sont sortis du domaine francophone. Il est vrai que l'OIF n'est pas un bailleur de fonds et souffre d'un budget des plus modestes, inférieur à la dotation de certains ONG planétaires (80 millions d'euros de financement ordinaire).

Reste l'Afrique francophone. L'Afrique, dans son ensemble, sera-t-elle le prochain atelier du monde ? Il existe en tout cas une divergence considérable entre le Vietnam et les États africains francophones, très attachés au développement durable (Barjot D., Phan Thi Hoai Trang, dirs, 2016). Là où l'accord UE-Vietnam n'impose aucun mécanisme contraignant en faveur du développement durable (jugé dispendieux et impraticable par Hanoï), tous les gouvernements africains martèlent les principes irréfragables des *Objectifs du développement durable* (ODD) posés par le rapport Brundtland selon une pure logique politique (idéologique ? idéaliste ?) et non économique (CNUCED, 1987). Appliqués à l'Afrique, les ODD défient pourtant deux siècles d'histoire des décollages industriels, tous fondés sur l'emploi initial, à l'échelle de la première génération, d'une main d'œuvre bon marché et l'exploitation massive des ressources premières, y compris les énergies fossiles. Toutes les économies mondiales développées ont dû respecter cet agenda, de la Grande-Bretagne à l'Asie contemporaine, en passant bien sûr par l'Europe et l'Amérique du Nord. S'il reste vrai que le politique domine les paramètres économiques, plutôt que l'inverse, alors espérons que les États africains, francophones en tête, sauront inventer un paradigme inédit de développement, fondé enfin sur des normes éthiques et responsables.

Références

Archives et documents primaires

US Department of State, « *Meeting with Chinese Foreign Minister Qian* », 30 novembre 1990, *Digital National Security Archives*, 26 p.

National Archives and Record Administration : décrets d'application du *Trading with the Enemy Act* de 1917, dans NARA, Record Group 131: Records of the Office of Alien Property, 1878-1966, Série : "Executive Orders and Proclamations Relating to Alien Property, 1917-1942".

Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement, 1987, Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*.

Organisation internationale de la Francophonie, 2012, *Les éléments d'une démarche francophone de développement de la coopération tripartite*.

Ouvrages à caractère de sources

Bonaparte L.N., 1844, *De l'extinction du paupérisme*, Paris, Hachette Livre, BNF, 2012.

Bush G.H., Scowcroft B., 1999, *A la maison blanche. Quatre ans pour changer le monde*, Paris, Odile Jacob.

Chevalier L., 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Plon.

Harding H., 1992, *A Fragile Relationship : The United States and China since 1972*, Washington, D.C., The Brookings Institution.

Hirschman A., 1980, *Les passions et les intérêts*, Paris, PUF.

Montesquieu, 1734, *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe*, dans *Œuvres complètes*, T. II, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

Montesquieu, 1748, *De l'esprit des lois*, Derathé R. éd., Paris Garnier, livre XX, chap. 1 et 2, 1973.

Keohane R., Nye J.S., 1972, *Transnational relations and World Politics*, Harvard, Harvard University Press.

Keohane R., Nye J.S., 1989, *Power and interdependence* », Harvard, Harvard University, 2^{ème} édition, Harper Collins Publishers.

Ricardo D., 1817, *On the Principles of Political Economy and Taxation*, à lire sur classiques.uqac.ca, consulté le 1^{er} mai 2020.

Schumpeter J.A., 1951, *Imperialism and Social Class*, New York, Augustus M. Kelly.

Tocqueville Al. de, 1835, *Voyages en Angleterre, Irlande, Suisse et Algérie*, Jardin A., Mayer J.P., éd., 1958, *Œuvres complètes* V, 2, Paris, Gallimard.

Ouvrages

Barjot D., Phan Thi Hoai Trang, dirs, 2016, *Économie et développement durable : héritages historiques et défis actuels au sein du monde francophone*, Paris, Publication de la société d'histoire des outre-mers.

Berger S., 2003, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, Seuil, *La République des idées*.

Buchanan J.M., Tullock G., 1962, *The Calculus of Consent: Logical Foundations of Constitutional Democracy*, Ann Arbor, Michigan, University of Michigan Press.

David F., *Le XXI^e siècle sera-t-il wilsonien ?*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, à paraître.

Copeland D.C., 2014, « *Economic Interdependence and War* », Princeton, Princeton University Press.

Guillou M., 2005, *Francophonie-Puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris, Ellipses.

Lejeune D., 2003, *La peur du rouge*, Paris, Belin.

Mansfield Ed. D., Pollins B.M., dirs, 2003, *Economic interdependence and international conflict : New perspectives on an enduring debate*, Ann Arbor, University of Michigan Press.

Marin S., 2012, *L'apprentissage de la mondialisation. Les milieux économiques allemands face à la réussite américaine (1876-1914)*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles.

Marnot B., 2012, *La mondialisation au XIX^e siècle (1850-1914)*, Paris, Armand Colin, Collection U.

Perez Y., 2020, *Les vertus du protectionnisme. Mondialisation et crises politiques, les surprenantes leçons du passé*, Paris, L'artilleur.

Perron R., *Histoire du multilatéralisme. L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne (PUPS), 2014.

Zakaria F., 1998, *From Wealth to Power, the unusual origins of America's world role*, Princeton, Princeton University Press.

Articles

Artaud D., 1982, « *Le Grand Dessein de Kennedy, proposition mythique ou occasion manquée* » dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 29-2, pp. 235-266.

Chaudière H., Yu Jiwen Y., Niandai Jiushi N., 1992, « *Le 'marché du milliard' est ouvert* », *Perspectives chinoises*, n° 3, pp. 26-29.

Dorussen H., Hugh Ward H., janvier 2010, « *Trade Networks and the Kantian Peace* », *Journal of Peace Research*, vol. 47, n° 1, pp. 29-42.

Feldman J.-Ph., 2016/2, « *Du protectionnisme français au XIX^e s. (1814-1914)* », *Droits*, n° 64, pp. 49-71.

Gatzke E., 2008, « *Kant we all get along ? Opportunity, Willingness and the Origins of the democratic Peace* », *American Journal of Political Science*, 42^{ème} année, 1^{er} trimestre, pp. 33-47.

Jean Heffer J., 2003, « *L'âge d'or du protectionnisme américain* », *Histoire, économie et société*, 2003, 22^e année, n° 1, pp. 7-22.

- Larrère C., 2014, « *Montesquieu et le 'doux commerce' : un paradigme du libéralisme* », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, 123, pp. 21-38.
- McDonald P. J., août 2004, « *Peace through Trade or Free Trade ?* », *The Journal of Conflict Resolution*, pp. 547-572.
- Mearsheimer J.J., 1990, « *Back to the Future : Instability in Europe after the Cold War* », *International Security*, 15 (1), pp. 5-56.
- Oneal J.R., Russett B., 1999, « *Assessing the liberal peace with alternative specifications : Trade still reduces conflict* », *Journal of Peace Research*, 36^{ème} année, n° 4, pp. 213-241.
- Patapan H., 2012, « *Democratic international relations : Montesquieu and the theoretical foundations of democratic peace theory* », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 66, n° 3, pp. 313-329.
- Ravix J.Th., 2017/2, « *Contre les colbertistes et les anglomanes : Du Pont de Nemours et la liberté du commerce* », *Cahiers d'économie politique*, « *La construction des libéralismes face à leurs adversaires, XVIIIe-XIXe siècle*, n° 73, pp. 67-90.
- Rosato S., 2003, « *The Flawed Logic of Democratic Peace Theory* », *American Political Science Review*, 97 (4), pp. 585-602.
- Wang Y., mai 1993, « *The Politics of US-China Economic Relations : MFN, Constructive Engagement, and the Trade Issue Proper* », *Asia Survey*, vol. 33, n° 5, pp. 441-462.
- « *President Bush Elaborates on China Policy* », *New York Times*, 28 mai 1991.

Chapitres d'ouvrage collectif

- David F., 2007, "*Reconstruire l'Europe : le plan Marshall et la politique d'endiguement des Etats-Unis*" dans Dominique Barjot, dir., *Penser et construire l'Europe (1914-1992)*, Paris, Armand Colin, chap. n° 5, pp. 71-89.
- David F., 2018, "*Quel projet politique américain pour l'économie mondiale ? Du plan Marshall au grand dessein de Kennedy, le moment européen*", World Economic History Congress, Boston 2018, Barjot D., Schroeter H., dirs., actes de la préconférence de Paris, ASOM, 29 mars, 2018, à paraître à Sorbonne Université Presses.
- Perron R., "*L'Europe et les pays ACP : l'aide publique au développement de Yaoundé à Cotonou* », dans Barjot D., Phan Thi Hoai Trang, dirs, 2016, *Économie et développement durable : héritages historiques et défis actuels au sein du monde francophone*, Paris, Publication de la société d'histoire des outre-mers.

Thèses et travaux universitaires (en particulier le programme de recherches de l'E.A. 4586, Jean Moulin, Lyon 3)

Dang Hong Khanh, 2016, *La Francophonie et la coopération Vietnam-Afrique*, thèse sous la direction de Jean-Paul Joubert, Jean Moulin, Lyon 3.

Dauchelle S., 2006, *Le réarmement français après la Seconde guerre mondiale : le rôle des Etats-Unis dans la reconstruction d'une industrie française d'armement (1945-1958)*, thèse de doctorat sous la direction de Dominique Barjot, Paris 4.

Nguyen Thao Huong, 2019, *La Francophonie dans la politique extérieure du Vietnam de 1970 à 1997*, thèse de doctorat sous notre direction, Jean Moulin, Lyon 3.

Le Guillou N., 2015, *La politique chinoise de l'administration Bush après la répression place Tiananmen : l'interdépendance peut-elle apaiser les tensions politiques ? 1989-1993*, mémoire de Master sous notre direction, Jean Moulin, Lyon 3.

Rouxel Q., *L'extraterritorialité du droit américain comme instrument de puissance*, thèse de doctorat sous la direction du Professeur Sébastien-Yves Laurent, Bordeaux, en cours.

Trinh Khanh Duong, 2015, *L'initiative de la coopération tripartite de la FAO : un modèle prometteur pour la Francophonie*, mémoire de Master sous notre direction, Jean Moulin, Lyon 3.